

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2023

N°DC-2023-21

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

**Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHESNAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Fabien LORIC.

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC ; Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN ; M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DREANO ; M. Sébastien BOURDAIS donne pouvoir à M. Sébastien CHESNAIS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvaine LE GALLO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 fixant les règles de l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'approbation des comptes administratifs 2022,

Après avis favorable de la commission finances, en date du 21 mars 2023,

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Pierre LE GAL,

↳ Pour le Budget principal

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 405 928.39 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

✓ En investissement au compte 1068 : 405 928.39 €,

↳ Pour le Budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër

Considérant que le compte administratif annexe du Lotissement Les Vallons de Kercaër fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 183 238.27 €,

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le **31 MARS 2023**

ID : 056-215600420-20230328-DC20230328\_22-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement du budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër comme suit :
  - ✓ Report en fonctionnement au compte 002 : 183 238.27 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

